



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 10 octobre 2016
Présidence M. Grégoire TAVERNIER, 1^{er} Vice-Président

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 4/2016 du 26 août 2016
- ~~ouï le rapport de la commission chargée de son étude~~
- entendu le rapport de la commission ~~des finances~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'autoriser la municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du Tribunal d'arrondissement de la Côte, du Tribunal d'arrondissement de la Côte et du Tribunal fédéral, dans tous les cas, lorsque la commune de Denges est demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2016

Extrait fait à Denges le 11 octobre 2016

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} Vice-Président

La Secrétaire

G. Tavernier



F. Palpacuer